



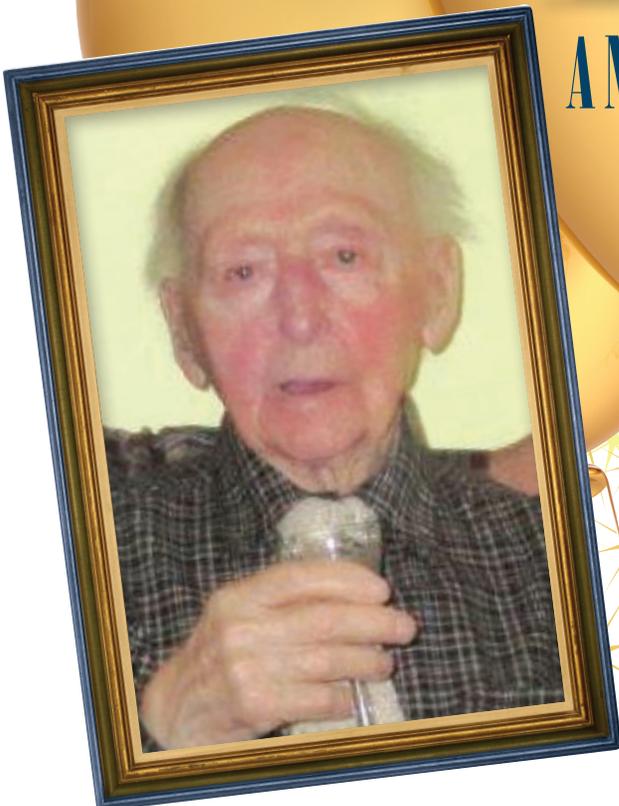
Bulletin

Association des retraités de la
Banque Laurentienne
et de ses filiales participantes

ÉDITION SPÉCIALE – 26 OCTOBRE 2011

TOUS LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION SOUHAITENT À
MONSIEUR RÉMI TOUGAS

UN JOYEUX
100 ième
ANNIVERSAIRE !



À LIRE DANS CE BULLETIN :

PAGES 2 ET 3

Souvenirs d'un centenaire.

PAGE 4

Régime public d'assurance
médicaments de la RAMQ.



SOUVENIRS D'UN CENTENAIRE

Par Gisèle Daoust, directrice

Mardi le 17 mai dernier, quelques jours après l'assemblée annuelle, Yvon C. Rivard et moi (Gisèle Daoust) avons payé une visite de courtoisie à monsieur Rémi Tougas à son domicile afin de souligner son 100^{ième} anniversaire de naissance.

Accompagné de ses trois enfants, Suzanne, Hélène et François, il nous a accueilli dans son logement de la rue Sherbrooke Est qu'il continue d'habiter depuis le décès de son épouse en 1997.

Il nous a mentionné être entré à la Banque d'Épargne la première fois en 1929. Il s'est par la suite lié d'amitié avec deux gars de son âge, Édouard Gervais et Armand Amyot, avec qui il travaillait à la succursale Ste-Catherine Est (002). Ils habitaient tous les trois le quartier Hochelaga et ils revenaient ensemble à pied le soir après la fermeture de la Banque.

Grand amateur de la nature, il aimait bien au printemps prendre une semaine de vacances à l'extérieur de la grande ville avec des copains de travail.



On le voit ici sur la photo de gauche en 1933 à St-Gabriel-de-Brandon avec ses inséparables amis de la Banque: À sa gauche, Armand Amyot et un ami dont il ne se souvient plus du nom ainsi qu'Édouard Gervais à droite. Ils affichent fièrement leurs prises de la journée.

Sur la photo de droite, on le voit encore à la campagne, cette fois-ci en 1934, avec deux amis aux extrémités ainsi qu'Armand Amyot et Édouard Gervais de chaque côté de lui, qui est au centre.

Il nous a également raconté que c'est Armand Amyot qui a présenté à ses deux meilleurs amis les sœurs de Berthe Tardy qu'il allait marier dans les prochains mois en 1933.

Pendant que monsieur Tougas écoute avec beaucoup d'attention, sa fille Suzanne nous confie comment leurs parents se sont rencontrés: «*Alors que madame Tardy (mère) a oublié son chapeau à la salle de réception lors des noces de sa fille Berthe avec Armand Amyot, mon père est allé le lui porter. Par la même occasion, il a invité sa fille Marguerite au cinéma. Comme cette dernière n'avait que*



16 ans, madame Tardy a demandé qu'elle soit chaperonnée par sa soeur Juliette. Le jeune Rémi a alors demandé à son ami Édouard de lui rendre service et d'escorter Juliette au cinéma. Et c'est à ce moment que les fréquentations ont débuté.» Elle poursuit en ajoutant : «À chaque fois que notre père raconte cette anecdote, il nous dit, avec un sourire en coin, que c'est comme ça qu'ils se sont fait prendre.»



Par la suite, monsieur Tougas a marié Marguerite le 25 mai 1936 et monsieur Gervais a pour sa part marié l'autre sœur Juliette en 1939. Mais chose surprenante, en plus d'être d'inséparables amis, ils sont devenus trois beaux-frères.

Il s'est souvenu avoir travaillé aux succursales Ste-Catherine Ouest (007), Dufresne & Ste-Catherine (005), Ontario & Maisonneuve (008) - aujourd'hui Alexandre-de-Sève, Ste-Catherine Est (002) et plusieurs autres.

Il nous a rappelé que c'est en 1948, à l'âge de 36 ans, qu'il a dû quitter la Banque et se trouver un nouvel emploi afin de faire vivre adéquatement sa famille puisque la Banque d'Épargne n'était pas reconnue durant ces années pour bien payer son personnel.

Son père étant épicier depuis toujours, cela lui a donné le goût d'en faire autant. Il a donc acheté une bâtisse au coin des rues Ontario et St-André où il a établi sa propre épicerie. Il était fier de nous dire que, durant ces années, il était le meilleur vendeur de bière de toute la partie est de Montréal jusqu'au bout de l'île. Il y a travaillé jusqu'en 1966, année de son retour à la Banque.

Il nous a dit avoir été heureux de retourner travailler les 10 dernières années de sa carrière à la Banque alors que son dernier poste fut celui de paie-maître au service des Ressources humaines. Il a alors pris sa retraite en 1976 à l'âge de 65 ans... Et cela dure depuis 35 belles années.



Sur la photo de gauche datant de 1932, nous apercevons Édouard Gervais à gauche de Rémi Tougas, habillés en vrais banquiers avec leurs complets 3 pièces.



Et sur la photo de droite prise en 2006, on reconnaît la grande complicité de ces deux amis de plus de 77 ans et beaux-frères. Rémi à gauche et Édouard à droite.

C'est un homme heureux, serein, éveillé et très attentif à nos propos que nous avons eu l'honneur de rencontrer en compagnie de ses enfants.



Sur la photo: Monsieur Tougas entouré de sa fille Hélène, Gisèle Daoust, sa fille Suzanne et son fils François

JE SOUHAITE A TOUT LE MONDE DE VIVRE UNE AUSSI BELLE RETRAITE QUE LA SIENNE !



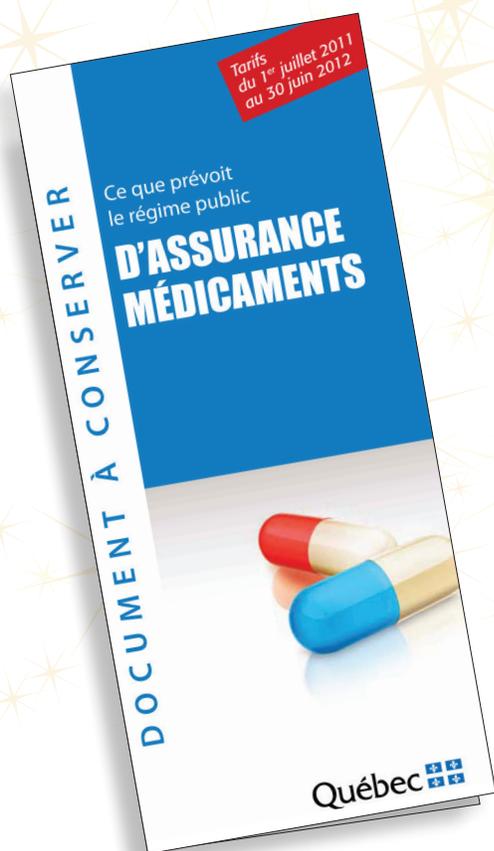
RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE MÉDICAMENTS DE LA RAMQ

Par Michel Lacasse, directeur

Depuis janvier 2003, tous les nouveaux retraités de la Banque et du Trust, peu importe leur âge, ainsi que tous les retraités de 65 ans et plus depuis septembre 2009 doivent souscrire au régime public d'assurance médicaments du Québec (RAMQ).

Vous trouverez ci-après les dernières modifications apportées en date du 1^{er} juillet 2011 aux différents tarifs de la RAMQ.

La RAMQ a abaissé la prime annuelle à payer lors de la préparation du rapport d'impôt 2011, pour la faire passer de 600,00\$ à 563,00\$ à compter du 1^{er} juillet 2011. Notons que la prime est basée selon le revenu familial net. Donc la prime maximale à payer lors de la préparation de l'impôt 2011 sera de 581,50\$ (soit 6 mois/12 à 600,00\$ et 6 mois/12 à 563,00\$).



Pour ce qui est des autres montants à payer à la RAMQ (la franchise mensuelle et la contribution mensuelle), ils demeurent inchangés.

1. Pour les retraités de moins de 65 ans et pour les retraités de 65 ans et plus sans le supplément de revenu garanti (SRG) :

- La franchise mensuelle demeure inchangée à 16,00\$
- La contribution mensuelle demeure inchangée à 32% et le montant maximal (incluant la franchise de 16,00\$) demeure également inchangé à 80,25\$ par mois, sans dépasser 963,00\$ par année

2. Pour les retraités de 65 ans et plus avec le supplément de revenu garanti (SRG) au taux de 1% à 93% :

- La franchise mensuelle demeure inchangée à 16,00\$
- La contribution mensuelle demeure inchangée à 32% et le montant maximal (incluant la franchise de 16,00\$) demeure également inchangé à 49,97\$ par mois, sans dépasser 600,00\$ par année

3. Pour les retraités de 65 ans et plus avec le supplément de revenu garanti (SRG) au taux de 94% à 100% :

- Il n'y a aucun changement : les médicaments sont entièrement gratuits

NOTE : Il est important de rappeler que les retraités de 65 et plus ayant pris leur retraite avant le 1er janvier 2003, peuvent réclamer à notre assurance collective (La Financière Sun Life) le coût des médicaments non couverts par la RAMQ.